Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20260701-DEL-2026-07-97-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

Effectif légal : 27
En exercice *: 27*
Présents *: 21*
Absents représentés *: 6*
Absents non représentés *: /*
Ne prennent pas part au vote *: /*
Votants *: 27*
Date de convocation *: 24 juin 2026*
Date d'affichage de la convocation *: 24 juin 2026*

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1er juillet 2026

Délibération n° DEL.2026-07-97

Plans de financement pour des travaux d'éclairage public avec le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

Le 1er juillet 2026 à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présents : BAUDOUIN Marie-Christine. CATON Samuel. DESROCHES Gilles. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. FRANÇOIS Alexandre. GASPAR Sophie. GROSJEAN Yoann. JARDAT Sarah. JOLY Marina. LEJUS Laurette. LEUILLER Patricia. LORCY-BRANGER Matthias. MIGNON Brigitte. MERCIER Martine. PAUTRAT Jérôme. POIRIER Nathalie. PRUDENT Didier. SAUZIER Alexandra. TORVIC LECLERC Hans.

Absents ayant donné un pouvoir : BIESSE Thierry à PRUDENT Didier. JOUEN Marilyne à MIGNON Brigitte. LE PAVOUX Éric à CATON Samuel. LUROT Claire à DUR-TOMAS Chantal. PERRENNOU Sylvain à FOSSET Jean-François. PRUDENT Adrien à PAUTRAT Jérôme.

Absents non représentés : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : MERCIER Martine.

Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20260701-DEL-2026-07-97-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Rapporteur : Jérôme PAUTRAT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission finances, affaires générales, transition numérique et attractivité économique réunie le 22 juin 2026,

Considérant qu'il convient d'effectuer des travaux de rénovation de l'éclairage public grâce au remplacement progressif des équipements existants par des dispositifs à technologie LED,

Considérant que cette démarche répond à des objectifs de réduction des nuisances lumineuses, d'amélioration de la sécurité, de fiabilisation des réseaux d'éclairage public et de maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte de contraintes budgétaires croissantes,

Considérant qu'à ce titre, la Commune souhaite solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus dans le cadre du dispositif Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes,

Le rapport de Monsieur Jérôme PAUTRAT au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement relatif à la rénovation de l'éclairage public ci-annexé,
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus dans le cadre de la Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes,
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer et à suivre l'exécution de tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire

Martine MERCIER

La Maire

Marie-Christine BAUDOUIN

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 2 juillet 2026 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : https://www.saintgermaindupuy.fr

Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20260701-DEL-2026-07-97-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

	Dépenses (HT)					Recettes (HT)	
Nature des travaux et lieux	**Dépense plan de financement (HT)**	**Part SDE18 (50%)**	**Part commune (50%)**	**Part SDE18 (80%)**	**Part commune (20%)**	**Commune de Saint-Germain-du-Puy**	**Communauté d'Agglomération Bourges Plus (Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes)**
Etude Globale passage en LED	4 242,22 €	2 121,11 €	2 121,11 €			1 060,555 €	1 060,555 €
Rénovation de l'éclairage public Armoire AM - Rue des Frères Lumières	34 407,13 €	17 203,57 €	17 203,57 €			8 601,785 €	8 601,785 €
Rénovation de l'éclairage public Armoire AR - Rue Paul Eluard	15 695,13 €	7 847,57 €	7 847,57 €			3 923,785 €	3 923,785 €
Rénovation de l'éclairage public Armoire AW - Avenue du Général de Gaulle	8 442,68 €	4 221,34 €	4 221,34 €			2 110,670 €	2 110,670 €
Rénovation de l'éclairage public Armoire BE - Route de la Charité	29 996,07 €			23 996,85 €	5 999,21 €	5 999,21 €	0,00 €
Rénovation de l'éclairage public Armoire BE - Partie travaux Route de la Charité	2 833,40 €	1 416,70 €	1 416,70 €			708,35 €	708,35 €
Rénovation de l'éclairage public Armoire BI - Prioritaire Route de la Charité	44 101,56 €	22 050,78 €	22 050,78 €			11 025,39 €	11 025,39 €
Rénovation de l'éclairage public Armoire BJ - Prioritaire Rue de la Fontaine	1 405,62 €	702,81 €	702,81 €			351,405 €	351,405 €
TOTAL	**141 123,81 €**	**55 563,88 €**	**55 563,88 €**	**23 996,85 €**	**5 999,21 €**	**33 781,150 €**	**27 781,940 €**